



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 06 MARS 2025

### **OBJET : CHEF DE PROJET "PETITES VILLES DE DEMAIN" – RENOUVELLEMENT DE CONTRAT**

L'an deux mille vingt-cinq et le six Mars à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé  
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, sous la présidence de  
**Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN.**

#### **Étaient présents :**

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –  
M. JULLIEN Bernard – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – Mme BARDIES  
Frédérique – M. CARMONA Alain – Mme TOUMANI Soréa – M. HERNANDEZ Antoine – M. FAYET Stéphane –  
M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – Mme GIACHINO Lisa – M. DELAHAYE Guy – Mme  
ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN Patricia.

#### **Ont donné procuration :**

Mme PELEGRINA Geneviève a donné procuration à Mme PIERRAT Brigitte  
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René  
Mme SZAFRANSKI Nathalie a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine  
Mme SACCO Virginie a donné procuration à Mme BARDIES Frédérique  
M. RICHELME Jean-Marc a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

#### **Absents excusés :**

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy.



*Mme Frédérique BARDIES a été désignée secrétaire de séance.*

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 06 Mars 2025.  
Délibération N° DM\_20250306N023

**OBJET : CHEF DE PROJET "PETITES VILLES DE DEMAIN" – RENOUELEMENT DE CONTRAT**

Il est rappelé qu'en date du 09 Mars 2024, les membres du Conseil Municipal ont autorisé la prolongation du contrat de chargé de projet dans le cadre du programme "Petites Villes de Demain", pour finaliser les missions entreprises depuis 2021.

Le contrat, pour une durée d'un an, arrive à échéance au 31 Mars 2025.

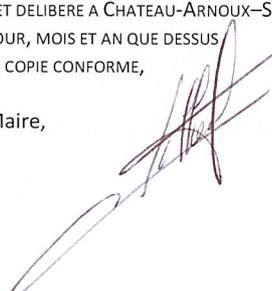
Aussi, pour poursuivre les missions en cours et mener à bien les démarches engagées, il vous sera demandé de bien vouloir prolonger le contrat pour une nouvelle période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> Avril 2025.

Le chef de projet serait donc recruté, au grade d'attaché 9<sup>ème</sup> échelon à temps complet. Pour rappel, le poste est financé à hauteur de 75 %.

Le Conseil Municipal est invité à approuver les termes du contrat et à autoriser Monsieur le Maire à le signer.

**OUI CET EXPOSE**, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

- **APPROUVE** les termes du contrat,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat et toutes les pièces afférentes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire la dépense et la recette au BP 2025.

<p>AFFICHEE LE : .....</p> <p>RETIREE LE : .....</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 4-1</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE DIX MARS DEUX MILLE VINGT-CINQ. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
--	---